

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 18 mai 2017



Henner présente
sa nouvelle offre
dédiée aux TNS

Soucieux de répondre au mieux aux évolutions et aux attentes des indépendants, le Groupe Henner lance une nouvelle offre destinée à couvrir les travailleurs non-salariés en santé et en prévoyance : Henner TNS.

Une offre complète et attractive

Conscient des difficultés rencontrées par les travailleurs non-salariés en matière de protection sociale, Henner lance une **solution complète, modulable et compétitive**, composée d'un contrat santé et d'un contrat prévoyance.

- **Le contrat santé** : Avec 5 niveaux de garanties responsables et une option non responsable, le contrat santé offre une solution complète pour répondre aux besoins de chacun. Les travailleurs non-salariés bénéficient également de nombreux services (application mobile, assistance...) et d'un réseau de soins reconnu sur le marché (Carte Blanche), le tout avec un rapport qualité/prix très compétitif.
- **Le contrat prévoyance** permet de faire face aux aléas de la vie en complétant les prestations, souvent insuffisantes, du régime obligatoire des travailleurs non-salariés. Avec une fiscalité avantageuse, de nombreuses options, des prestations forfaitaires et peu d'exclusions, il répond parfaitement à leurs problématiques.

Une offre éligible à la loi Madelin

Henner TNS est **éligible à la loi Madelin**, dispositif qui a pour but d'inciter les travailleurs non-salariés à mieux se couvrir et qui leur permet de déduire leurs cotisations (santé, prévoyance, retraite et garanties chômage) de leur bénéfice ou de leur revenu imposable selon les conditions prévues par la loi.

Qui sont les TNS ?

Les travailleurs non-salariés sont très importants en nombre dans le paysage professionnel français (2,8 millions de TNS en 2015). Ils regroupent les créateurs d'entreprise (Eurl), les gérants majoritaires d'une Sarl ou encore des travailleurs individuels indépendants (commerçant, artisan, professionnel libéral). Leur situation est différente de celle des « salariés », c'est pourquoi ils recherchent des offres dédiées.

Ils doivent, en effet, assurer seuls le paiement des cotisations sociales dont ils sont redevables auprès des caisses dont dépend leur profession. Pas ou très peu couverts par leur régime obligatoire, ils doivent souscrire à des régimes complémentaires pour s'assurer une protection sociale optimale.

A propos du Groupe Henner

Le Groupe Henner développe des solutions innovantes en **assurances de personnes** et est leader en France sur le marché de l'assurance santé collective. Très présent à l'international, le groupe, français et indépendant, compte 1 500 collaborateurs à Paris et en régions, en Europe, Asie, Afrique et Amérique du nord. Présent sur tous les segments de l'assurance de personnes (santé, prévoyance), le Groupe Henner accompagne 10 000 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI, grands groupes) dans la conception et la gestion de leurs programmes de protection sociale au bénéfice de 1,5 million d'assurés, salariés et familles. Le groupe a bâti le plus important réseau mondial de partenaires de santé (1 million de professionnels aux USA et plus de 58 000 dans 165 pays) pour permettre un accès aux soins à ses clients où qu'ils se trouvent. www.henner.com.

CONTACTS PRESSE



Agence SHAN

Laetitia BAUDON-CIVET

Tél. + 33 1 44 50 58 79 / +33 6 16 39 76 88

laetitia.baudon@shan.fr



Groupe Henner

Michaël ABOUCAYA

Tél. +33 1 55 62 96 42

maboucaya@henner.fr
